

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-993

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Administration territoriale de l'État	0	0
Vie politique, culturelle et associative	0	800 000
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	800 000
<b>SOLDE</b>	-800 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Supprimer 800 000 euros du programme 232 "Vie politique, culturelle et associative" action 04 "Cultes".

Les 800 000 euros de l'action 04 – Cultes du programme 232 – Vie politique, culturelle et associative visent à financer des diplômes d'universités et de recherches en islamologie et en

sciences humaines et sociales sur l'islam de France. Cette mesure ne permettra pas de lutter activement contre le séparatisme.

Il convient de préférer renforcer des actions nécessaires et pourtant encore inefficaces comme les reconduites à la frontière.